



Informations importantes : Castres et le nouveau compteur électrique Linky

Collectif Stop Linky Tarn sud

Renseignements : 06 34 64 66 49 de 16h à 19h
contact-stoplinkytarnsud@lists.riseup.net
Urgence pose (uniquement) : 06 17 98 26 76 ; 06 15 09 79 57 ; 06 64 87 70 57
Réunions d'information : voir au dos

Le Linky est le nouveau compteur "intelligent" d'Enedis (ex-ERDF).
C'est un capteur de données connecté :
il enregistre les consommations électriques détaillées à l'aide
d'un courant porteur en ligne (CPL) supplémentaire, et ces
informations sont envoyées à Enedis.

VOUS POUVEZ LE REFUSER

Linky =

- Enregistrement des données privées
 - + Rayonnements électromagnétiques dans les logements
 - + Risque de dommages aux appareils électriques
 - + Risque d'augmentation des factures
 - + Bond en avant vers le « tout connecté » et le « tout surveillé »
 - + Aberration environnementale :
- 35 millions de compteurs qui fonctionnent sont jetés, remplacés par un système qui consommera plus que l'existant.

La loi ne rend pas obligatoire d'être équipé d'un Linky, mais Enedis n'en informe pas les usagers, et pousse même à l'accepter. Or, pour les raisons ci-dessus, nous pensons qu'il devrait être refusé en masse.

Par ailleurs, le Maire de Castres a pris un arrêté

Comment refuser le Linky

1) Par courrier :

- à Enedis : lettre de refus en recommandé avec accusé de réception
- et à la Mairie : lettre pour informer de votre avis et soutenir l'arrêt (modèles de lettres : nous contacter)

2) Puis chez vous :

Compteurs à l'extérieur du domicile (rue, jardin, parties communes d'immeubles) : indiquez sur le compteur que vous refusez le remplacement par un Linky et affichez l'arrêté du Maire, disponible en mairie ou téléchargeable sur : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/arrete-CASTRES.pdf>

Compteurs à l'intérieur du domicile : déclinez (ou annulez si déjà pris) tout rdv pour le remplacement du compteur.



Arrêté du Maire de Castres du 26 juillet 2017 réglementant le déploiement des Linky

L'arrêté prévoit que le remplacement du compteur actuel par un compteur connecté Linky ne peut avoir lieu « *en dehors de la présence des usagers du domicile ou sans leur consentement* ».

Ceci renforce encore la possibilité d'accepter ou de refuser le Linky.

Si la pose a lieu sans votre accord ou en votre absence (avec ou sans refus indiqué sur le compteur), elle ne respecte pas l'arrêté.
Contactez-nous !

Compléments d'informations sur le déroulement des poses :

Après le premier courrier d'ENEDIS, c'est la société LS SERVICES qui prend la suite :

- Compteurs à l'intérieur du domicile : appels téléphoniques pour fixer une date d'intervention
- Compteurs sur la rue / jardin / parties communes d'immeubles : courrier indiquant une fenêtre de quelques jours pendant lesquels ils interviendront.

À SAVOIR : pour « inciter » à accepter le compteur, les propos sont souvent insistants, les arguments musclés, non-avérés, en fait destinés à vous intimider.

Le collectif Stop Linky Tarn sud

accueille tous les citoyens qui souhaitent garder leur liberté de choix
→ informations, modèles de lettres, documents pour les mairies, etc.

Prochains rdv à la Maison des associations de Castres, place du 1^{er} mai :

- Mardi 7 novembre de 16h00 à 18h00 : permanence d'entraide et courriers
- Mardi 14 novembre à 18h00 : réunion d'information
- Mardi 21 novembre de 16h00 à 18h00 : permanence d'entraide et courriers
- Mardi 28 novembre à 18h30 : réunion d'information
- Mardi 5 décembre de 16h00 à 18h00 : permanence d'entraide et courriers
- Mardi 12 décembre à 18h00 : réunion d'information